

DOCUMENT D'INFORMATION RELATIF A L'ORGANISATION DU BEF

Présentation des dispositifs de formation et de validation des acquis de l'expérience (V.A.E.) en vue de l'obtention du diplôme d'éducateurs de niveau III délivré par la FFF

Suite à l'abrogation des Brevets d'Etat (BEES 1, BEES 2) fixée au 31 décembre 2013, la FFF a adopté une nouvelle filière de diplômes reconnus par l'Etat et inscrits au R.N.C.P. (Répertoire national des certifications professionnelles) depuis le 10 août 2012.

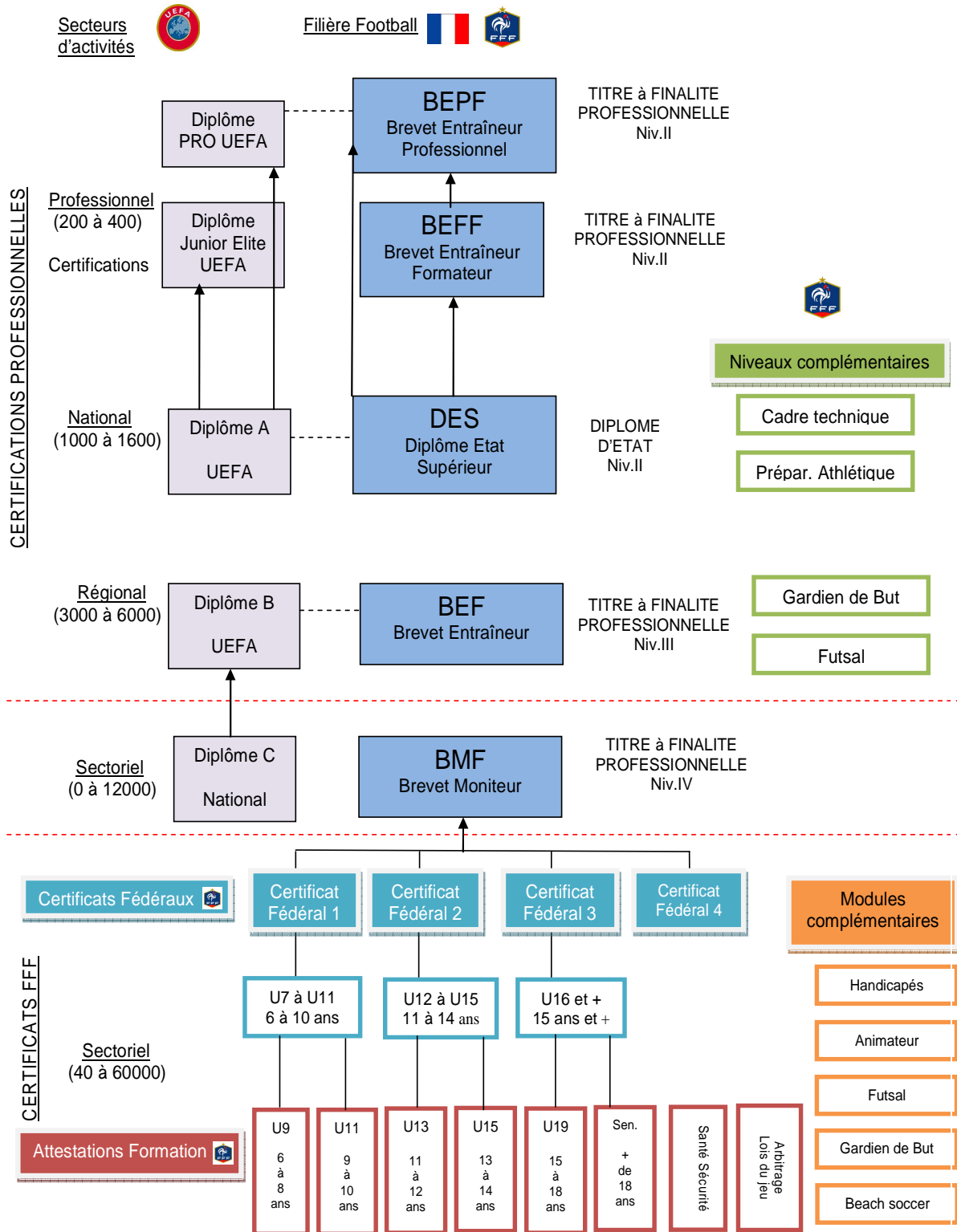
La nouvelle filière comporte 5 nouveaux diplômes dont 4 titres à finalité professionnelle (TFP). Ces TFP ont été créés et seront mis en place afin de permettre notamment aux éducateurs d'encadrer contre rémunération et de se professionnaliser.

Les diplômes jusque-là délivrés par la FFF (DEPF, DEFF, DEF) n'étant pas reconnus par l'Etat, seuls les BEES 1 et BEES 2 permettaient aux entraîneurs de pouvoir encadrer contre rémunération.

Afin d'assurer une continuité dans la formation et ainsi répondre aux besoins des éducateurs et des clubs en terme de structuration, de qualification et d'emploi, la FFF à travers la DTN et l'IFF, mettra en œuvre dès la saison prochaine la formation en vue de délivrer les titres à finalité professionnelle (TFP) issus de la nouvelle filière.

FFF-DTN-IFF :

ARCHITECTURE DES CERTIFICATIONS « FOOTBALL »



L'évolution du cursus de formation des éducateurs

ANCIEN DISPOSITIF DE FORMATION FFF

BEES 1° option football

(Brevet d'Etat d'Educateur
sportif option Football)
Diplôme de niveau IV

NOUVEAU DISPOSITIF DE FORMATION FFF

BEF

BREVET D'ENTRAINEUR DE
FOOTBALL

**Entraîneur de niveau régional seniors
et de niveau national jeunes**

**Titre à Finalité Professionnelle de
niveau III**

BMF

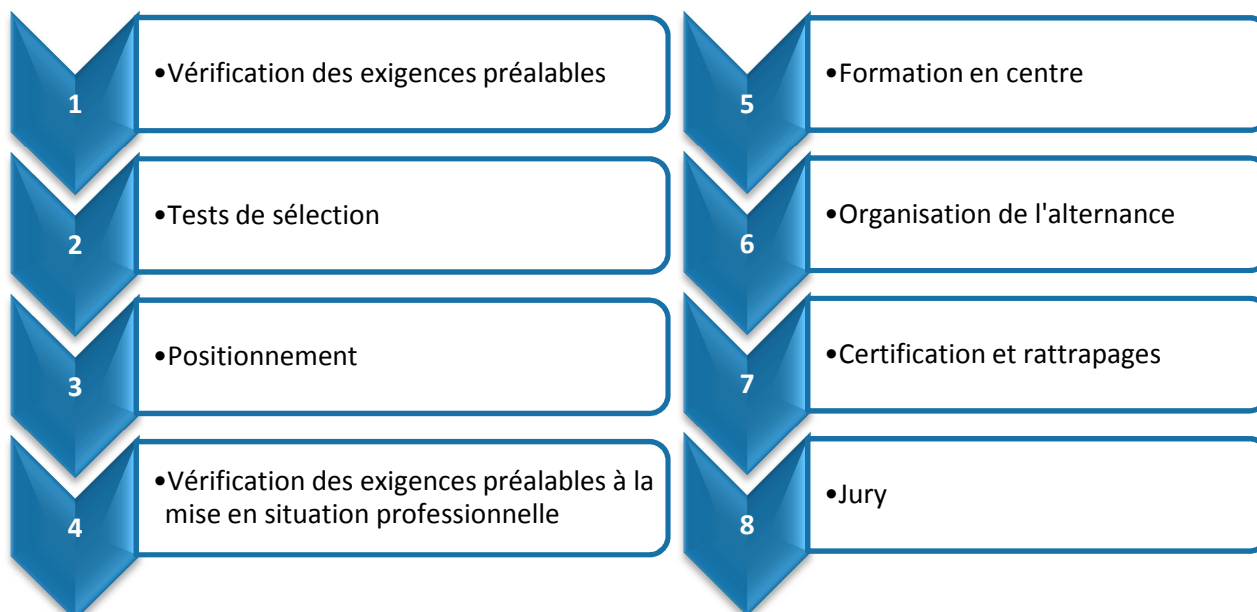
BREVET DE MONITEUR DE
FOOTBALL

**Educateur généraliste de club
amateur**

**Titre à Finalité Professionnelle de
niveau IV**

Le BEES 1° option Football est abrogé et remplacé par le Brevet de Moniteur de Football, diplôme de niveau IV. Le Brevet d'Entraîneur de Football est un nouveau diplôme de niveau supérieur (III). Ces deux formations sont indépendantes avec des accessibilités différenciées. Ces formations s'effectueront en alternance entre le centre de formation de la Ligue et le stage en club auquel sera soumis le stagiaire accompagné d'un tuteur.

Les étapes impératives du nouveau dispositif de formation :



Brevet d'Entraîneur de Football (BEF) - niveau III (code NSF : 335 p)

La formation au Brevet d'entraîneur de football est proposée à des éducateurs visant des compétences d'encadrement d'équipes de niveau régional séniors et national jeunes. L'action de formation mène au brevet d'entraîneur de Football, communément appelé BEF.

Le BEF est un titre à finalité professionnelle de niveau III inscrit au RNCP (code NSF : 335p).

1) Les objectifs de la formation

La formation a pour objectif de :

- mettre en œuvre le projet sportif d'un club ou d'une structure de football, dans le champ des différentes pratiques de base du football amateur (tous âges) ;
- entraîner une équipe de niveau régional et de niveau national jeunes ;
- assurer, en autonomie la conception de cycles et la conduite de séances d'entraînement en football, intégrant des notions d'arbitrage ;
- diriger une équipe de niveau régional et de niveau national jeunes ;
- participer aux actions de communication, de promotion et de gestion du club ou de la structure ;
- effectuer le suivi de l'activité du football et la coordination des intervenants et accompagnateurs du club ou de la structure

2) Les conditions d'accès à la formation

Le candidat doit au moment de son inscription à l'entrée en formation :

- être âgé de 18 ans révolus ;
- être licencié à la FFF ;
- Et,
- être titulaire du BMF obtenu après le 2 avril 2008,
- Ou,
- être ou avoir été sportif de haut niveau de football inscrit sur la liste ministérielle mentionnée à l'article L. 221-2 du code du sport,
- ou,
- être ou avoir été joueur en ligue 1 ou ligue 2 ou National ou CFA ou CFA2 pendant 100 matches en séniors,
- ou,
- être ou avoir été joueuse au niveau national en D1 ou D2 féminine pendant 100 matches en séniors,
- ou,
- être titulaire du Brevet d'Etat d'éducateur sportif du premier degré option « football »,
- ou,
- être titulaire de Brevet Professionnel de la Jeunesse et des Sports mention « football »,
- être titulaire d'au moins une U.C. du Brevet d'Entraîneur de Football obtenue dans le cadre d'une demande de Validation des acquis de l'expérience

3) Les tests de sélection

L'entrée en formation, est conditionnée par la réussite aux tests de sélection comprenant :

- un écrit (45 minutes maximum) portant sur son expérience personnelle d'animation et de pratique, permettant d'apprécier ses capacités d'expression écrite ainsi que sa capacité à organiser ses idées. Cette épreuve est notée sur 10 points.
- un entretien (20 minutes maximum) avec le jury, à partir de l'écrit rédigé par le candidat, portant sur son expérience personnelle d'animation et de pratique, permettant d'apprécier ses motivations, ses aptitudes à suivre l'ensemble de la formation, ainsi que ses capacités d'expression. Le candidat présentera également son projet professionnel et ses connaissances pédagogiques. Cette épreuve est notée sur 20 points.

4) Les conditions préalables à l'entrée en formation

Le candidat admis en formation devra préalablement au début de la formation :

- être titulaire de l'attestation de niveau de jeu régional délivrée par le DTN ou son représentant ;
 - être titulaire de l'Attestation de Formation (AFPS) ou de la (PSC1) ;
- et
- avoir satisfait à un entretien avec le jury au cours duquel le candidat présentera son projet professionnel et ses connaissances pédagogiques,
 - présenter son livret de formation dûment renseigné pour l'entrée en formation,
 - avoir satisfait aux exigences préalables à l'entrée en formation,
 - attester d'une situation en alternance d'alternance pendant la formation, en relation avec le diplôme visé,
 - avoir satisfait aux épreuves de sélection.

5) Durée et déroulé de la formation

Parcours en continu :

La formation au BEF sur la saison 2014/2015 vous sera proposée selon le parcours suivant :

- 7 semaines de formation en centre (non consécutives)
- 1 mise en situation professionnelle d'une durée de 360 heures au sein d'un club ou d'une structure validée par le représentant du DTN.

L'ensemble des exigences du stage en situation sera précisé lors du positionnement.

Les unités de formation

UC1 > 40h

-EC de mettre en œuvre le projet sportif dans un club ou une structure de football

UC2 > 120h

-EC d'entraîner, en sécurité, une équipe de niveau régional et de niveau national de jeunes

UC3 > 80h

-EC de diriger une équipe de niveau régional et de niveau national jeunes.

Stage Club > 360h

La certification des UC sera distinguée de la formation et suivie d'un jury final.

7) Contenu de la formation

Modules de formation	Volume horaire et répartitions sur sessions	Objectifs	Eléments de contenu (vision générale)	Processus de distribution du contenu
UC1 EC de mettre en œuvre un projet sportif dans un club ou une structure de football	40 h En centre FOAD : 20h Documents ressources	MODULE 1 (14h) Définition et présentation de la méthodologie de projet. Accompagnement sur le projet.	MODULE 1 (14h) Méthodologie de projet <ul style="list-style-type: none"> ○ Diagnostic ○ Définition des objectifs ○ Formalisation du projet ○ Moyens d'action ○ Evaluation et suivi du projet en club 	Démarche 1 -Travail de recherche individuel et/ou collectif, analyse et restitution-synthèse Démarche 2 -Forum de discussion Démarche 3 -Etude de cas et analyse de pratique. Démarche 4 -Exposé des formateurs Démarche 5 -Approche ludique
		MODULE 2 : (6h) Présentation de la formation et approche sur la méthodologie en relation avec la notion d'audit.	MODULE 2 : (6h) > Positionnement Projet de formation <ul style="list-style-type: none"> ○ Présentation du métier ○ Alternance (Mise en situation professionnelle) ○ Organisation du BEF ○ MSP et Certifications ○ Méthodologie de projet (Audit : 1h) 	
		MODULE 3 : (20h) Présentation de l'environnement et du contexte.	MODULE 3 : (20h) Autres thématiques <ul style="list-style-type: none"> ○ L'environnement, le contexte : partenaires de l'AS ○ L'organisation du sport et du football en France ○ Réglementations et statuts FFF ○ Les politiques techniques FFF ○ L'informatique ○ Formation continue (Amicale, syndicats...) ○ Football et société ○ L'éducateur dans le club ○ L'Ethique ○ Certifications ○ Forum 	

Modules de formation	Volume horaire et répartitions sur sessions	Objectifs	Eléments de contenu (Modules de formation)	Processus de distribution du contenu
<p>UC2</p> <p>EC d'entraîner en sécurité, une équipe de niveau régional et de niveau national de jeune.</p>	<p>132 h <i>En centre</i></p> <p>FOAD : 20h Documents ressources</p>	<p>MODULE 4 : (32h)</p> <p>Présentation des caractéristiques des publics et connaissances générales sur les facteurs de la performance. Présentation des bases physiologiques et biomécanique.</p>	<p>MODULE 4 : (32h)</p> <p>La connaissance du football et du pratiquant.</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ Les facteurs de la performance ○ Les grands systèmes physiologiques et leur adaptation ○ Les bases physiologiques de l'activité ○ Les bases de la biomécanique et renforcement musculaire ○ Connaissance du pratiquant 	<p>Démarche 1 -Travail de recherche individuel et/ou collectif, analyse et restitution-synthèse</p> <p>Démarche 2 -Forum de discussion</p> <p>Démarche 3 -Etude de cas et analyse de pratique.</p> <p>Démarche 4 -Exposé des formateurs</p> <p>Démarche 5 -Approche ludique</p>
		<p>MODULE 5 : (100h)</p> <p>Présentation des paramètres psycho-pédagogiques de l'entraînement. Mise en situation pédagogique.</p>	<p>MODULE 5 : (100h)</p> <p>L'entraînement</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ Les méthodes pédagogiques ○ Les constantes pédagogiques ○ Les procédés d'entraînement ○ Construction de séances ○ Les outils d'évaluation ○ Le jeu au poste ○ Mise en situation pédagogique ○ Préparation intégrative 	

Modules de formation	Volume horaire et répartitions sur sessions	Objectifs	Eléments de contenu (vision générale)	Processus de distribution du contenu
UC 3 EC de diriger une équipe de niveau régional et de niveau national jeunes	86 h <i>En centre</i> FOAD : 20h Documents ressources	MODULE 6 : (60h)	MODULE 6 : (60h) Préparation et gestion de la compétition <ul style="list-style-type: none"> ○ Mise en situation pédagogique ○ La logique interne ○ La périodisation de l'entraînement/ compétition ○ Les formes de pratiques ○ Du projet de jeu à l'entraînement ○ Les principes et animation de jeu ○ Mise en activation ○ Observation de match ○ Le coaching ○ Préparation de match ○ Préparation invisible ○ PES 	Démarche 1 -Travail de recherche individuel et/ou collectif, analyse et restitution-synthèse Démarche 2 -Forum de discussion Démarche 3 -Etude de cas et analyse de pratique. Démarche 4 -Exposé des formateurs Démarche 5 -Approche ludique
		MODULE 7 : (15h)	MODULE 7 : (11h15) Le management d'un groupe de joueurs <ul style="list-style-type: none"> ○ Les bases du mental ○ La motivation ○ Gestion des émotions ○ La cohésion ○ La communication ○ Impact mental et spécificité et évaluation 	
		MODULE 8 : (11h)	MODULE 8 : (5h15) Les compétences de l'entraîneur <ul style="list-style-type: none"> ○ Mieux se connaître ○ La posture de l'éducateur ○ Gestion du stress et relaxation ○ La confiance en soi 	

8) L'alternance

L'alternance est concrétisée par un stage de mise en situation professionnelle de 360 heures minimum. Ce stage doit se dérouler en alternance avec les semaines de formation en centre (de la semaine 1 de formation à la certification).

L'encadrement des activités football et des interventions pédagogiques s'effectue dans un club ou une structure validée au préalable par le DTN de la FFF, sous la responsabilité du président du club ou de la structure, sous l'autorité pédagogique d'un tuteur, et doivent donner lieu à des consignes définissant les objectifs de la séance et les moyens mis à disposition : les joueurs, le lieu d'intervention, le matériel pédagogique...

Ce stage est sous la gestion d'un tuteur, celui-ci soutiendra le stagiaire tout au long de sa formation en exerçant auprès de lui une assistance régulière. Le tuteur effectue 5 visites (formatives et/ou certificatives) tout au long de la formation, dont au moins une visite entre les semaines de formation 1 et 2.

En cas d'impossibilité d'effectuer en totalité le stage de mise en situation (problème d'effectif, limogeage, santé...) le stagiaire doit prévenir par courrier le responsable pédagogique et s'engager à trouver une solution.

9) Le tuteur

Le responsable pédagogique de la formation propose un tuteur au stagiaire.

Le tuteur doit avoir, à minima, une qualification de niveau IV avec une expérience d'entraînement régional senior ou national ou régional jeune.

Le tuteur doit être habilité par le représentant du DTN, responsable pédagogique de la formation auprès de l'Organisme de Formation de la FFF.

La validation des acquis de l'expérience (VAE) : une autre alternative

- ***Vous avez une expérience en tant qu'éducateur (bénévole ou salarié) de 2 000 heures minimum en lien avec le diplôme visé (BEF)...***

Comme pour tout diplôme, une possibilité d'obtention du brevet est envisageable par la voie de la VAE.

La validation des acquis de l'expérience est une mesure permettant à toute personne, quel que soit son âge, son niveau d'étude, de faire valider les acquis de son expérience pour obtenir un diplôme professionnel.

Le candidat doit remplir un dossier détaillant son expérience professionnelle et les compétences acquises. Un jury sera chargé d'étudier la demande et décidera de valider ou non tout ou partie du diplôme visé. En cas de validation partielle des acquis, des prescriptions sont proposées au candidat en vue d'obtenir la totalité du diplôme.

La présentation du dossier se décompose en deux temps successifs :

- ⊗ Un premier ayant pour objectif d'évaluer les conditions de recevabilité des candidatures (Partie 1).
- ⊗ Un second évaluant les compétences développées durant les expériences du stagiaire (Partie 2).

Mise en place de parcours de formation pour des sportifs de haut niveau

La FFF, par l'intermédiaire de la DTN, envisage de proposer d'inclure les Sportifs de Haut Niveau ou joueurs et joueuses à statut professionnel ou fédéral. La volonté de la DTN est de prendre en compte à la fois le sportif en activité et le sportif en fin de carrière en vue de favoriser la reconversion de ceux-ci.

Ce dispositif s'adresse aux sportifs pouvant justifier :

- Une inscription sur la liste de Sportifs de Haut Niveau (SHN)
- Les joueurs ayant évolué en L1 et L2 pendant au moins 100 matchs
- Les joueuses ayant évolué en D1 féminine pendant au moins 80 matchs sur les 7 dernières saisons

Processus d'entrée :

1. Entretien préalable en vue d'appréhender le projet professionnel
2. Jury d'entrée
3. Positionnement du PIF et ouverture du livret de formation sur 4 ans (+ 2 sur dérogation)

Les types de parcours

A destination des sportifs en activité	A destination des sportifs en fin de carrière
Possibilité de participer à des modules de formation à la carte (voir tableau ci-dessous) tout au long de la carrière sportive en vue de capitaliser les unités de formation du BEF lors de l'inscription à la certification.	Participer à l'ensemble de la formation BEF sur un parcours traditionnel en prévoyant des aménagements si l'activité professionnelle nécessite (entraîneur en activité).
1. Après avoir satisfait aux exigences préalables, un livret de formation d'une durée de validité de 4 ans (+ 2 sur dérogation) est transmis aux stagiaires, permettant à ceux-ci de s'inscrire librement aux sessions de leur choix et de capitaliser les unités de formation.	

Ces parcours feront l'objet d'une validation par le Directeur Technique National.

Intitulé des modules à la carte	Compétences visées	Durée	Lieu de formation
Arbitrage <i>Module obligatoire à obtenir avant la certification</i>	Ec d'appréhender les différentes lois du jeu.	<i>Du lundi au mardi</i> 16h	CIF ou ?
Les différentes formes de pédagogie	Ec de mettre en œuvre des procédés et pédagogies d'entraînement adaptés.	<i>Du lundi au vendredi</i> 35h	CIF ou ?
Le projet club au niveau amateur	Ec d'identifier et de construire un projet dans un club amateur.	<i>Du lundi au vendredi</i> 35h	CIF ou Club de national amateur
L'entraînement des jeunes footballeurs	Ec d'encadrer et d'entraînement des jeunes joueurs en sécurité.	<i>Du lundi au vendredi</i> 35h	Club pro.
L'entraînement de l'adulte amateur	Ec d'encadrer et d'entraînement des adultes dans le milieu amateur en sécurité.	<i>Du lundi au vendredi</i> 35h	Club de national amateur
Le management de club amateur	Ec d'identifier et s'appropriier les techniques de management au sein d'un club amateur.	<i>Du lundi au vendredi</i> 35h	CIF ou ?
Accompagnement personnalisé	Mettre en place un suivi personnalisé du stagiaire	60h	
+ justifier de 360 h de stage pratique	TOTAL	251h	

<p>Exemple de stages pratiques à répartir sur plusieurs saisons si-nécessaire.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Sur une équipe à partir de U13 (2 entraînements + match) • Sur plusieurs stages massifiés (perfectionnement FFF ou stage de jeunes au sein d'un club) • Sur un groupe du Centre de Formation d'un club professionnel ou un Pôle Espoir • Sur une section sportive • Sur une sélection départementale ou régionale
---	---

Les modalités de certification du BEF

Le candidat doit au moment de son inscription à la certification finale :

- être licencié à la Fédération française de football pour la saison en cours,
- être titulaire de l'attestation fédérale de formation à l'arbitrage délivrée par la Fédération française de football,
- présenter son livret de formation dûment renseigné.

UC1	UC2	UC3
EC de mettre en œuvre le projet sportif dans un club ou une structure de football	EC d'entraîner, en sécurité, une équipe de niveau régional et de niveau national de jeunes	EC de diriger une équipe de niveau régional et de niveau national jeunes
<p>1° Soutenance orale : le stagiaire présente son projet sportif pendant 30 minutes en 3 étapes:</p> <ul style="list-style-type: none"> - 1 Document - 1 soutenance - 1 entretien <p>2° Le candidat, lors d'une épreuve écrite d'une durée de 2h, présente une étude de cas thématique : analyse des éléments structurant un projet sportif</p>	<p>1° Le stagiaire présente, oralement, pendant 30', son cahier d'entraînement, et propose une analyse des problématiques rencontrées lors du stage pratique de M.S.P. en 3 étapes:</p> <ul style="list-style-type: none"> - 1 Document - 1 soutenance - 1 entretien <p>2° Conduire une séance d'entraînement d'une durée maximale de 1h30, en sécurité, suivie d'un entretien de 20' maximum</p>	<p>1° Le candidat présente, oralement, pendant 30', l'analyse d'un projet de jeu</p> <p>2° Le candidat dirige une équipe lors d'une compétition de niveau régional et de niveau national jeunes.</p>

Les modalités d'organisation de la formation

Lieu de la formation

Centre Regain – Route de Marseille – 04220 SAINTE TULLE
Téléphone : 04 92 70 21 71

Dates de la formation (calendrier prévisionnel)

Tests de Sélection :	27 Août 2014
Journées de Positionnement :	17 et 18 septembre 2014
Module Arbitrage :	3 et 4 novembre 2014
Semaine 1	6 au 10 octobre 2014
Semaine 2	17 au 21 novembre 2014
Semaine 3	8 au 12 décembre 2014
Semaine 4	19 au 23 janvier 2015
Semaine 5	9 au 13 février 2015
Semaine 6	23 au 27 mars 2015
Evaluation	12 au 14 mai 2015

Coût de la formation

Formation en continu	2 800 €
UC1	250 €
UC2	750 €
UC3	500 €
Mise en situation professionnelle	750 €
Certification UC1	100 €
Certification UC2	100 €
Certification UC3	100 €
Certification finale (frais obligatoires)	100 €
Frais de dossiers, gestion, coordination (frais obligatoires)	150 €

Validation des acquis de l'expérience	De 450 € à 1 000 €
Partie 1 : Analyse de la recevabilité	200 €
Partie 2 : Analyse de l'expérience	
si 1 UC demandée	250 €
si 2 UC demandées	500 €
si 3 UC demandées	800 €

Si le parcours de formation du stagiaire, avant son entrée en formation, bénéficie d'allègements, ces allègements seront déduits des frais pédagogiques (2 800€).

Dans le cadre du parcours de formation à destination des sportifs de haut niveau, les frais pédagogiques relatifs à l'accompagnement personnalisé du stagiaire, en fonction de son parcours de formation, feront l'objet d'une valorisation ultérieure.

- Frais d'hébergement et restauration : à déterminer

Prise en charge de la formation

En fonction du statut du stagiaire (salarié ou non), il est possible de bénéficier des dispositifs de financement de la formation professionnelle pour la prise en charge des coûts de formation (OPCA, Plan de formation, DIF, CIF, aides des conseils régionaux, POE, PPAE, CFP, aides aux Salariés bénéficiant de mesures d'aide à l'emploi (CUI-CIE, CUI-CAE, Emplois Tremplins), et autre TNS, ...).

Contact

LIGUE DE LA MEDITERRANEE DE FOOTBALL
Service Formations
Europôle de l'Arbois – 390 Rue Denis Papin – CS 40461
13592 AIX EN PROVENCE Cedex 3

Tél. 04 42 90 17 80 – Fax 04 42 54 15 65

Courriel : secretariat@ligue-mediterranee.fff.fr